

Pour des raisons de sécurité, les dépôts de bouteille de gaz (quelle que soit leur taille) sont interdits avec les ordures ménagères.

Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) retrouve régulièrement des bouteilles de gaz dans les ordures ménagères. Quand elle ne sont pas vides et encore sous pression, elles provoquent, dans les fours destinés à l'élimination des déchets, des explosions qui peuvent entraîner de fortes dégradations, ce qui a été le cas récemment.

Il s'agit principalement de bouteilles de propane ou de butane servant à la cuisson ou au chauffage de l'eau domestique ainsi que des bouteilles d'oxygène médicale destinées aux patients, ou encore de bouteilles d'acétylène pour les activités de bricolage des ménages.

## Repères:

### Conseil

Rapporter les bouteilles auprès des établissements qui mettent ces produits sur le marché.

Un projet de décret est en cours de parution et imposera, aux metteurs sur le marché, la mise en place de consignes pour la reprise des bouteilles de gaz vides.

---

**Source URL:** <https://www.ville-bougival.fr/article/ne-jetez-plus-les-bouteilles-de-gaz-dans-les-ordures-menageres>